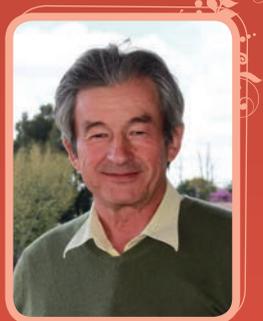


- 
- P 2 **Édito**
par Éric Testud
 - P 3 **Actualités phytosanitaires
et techniques**
 - P 4 **CETA : les trichogrammes**
 - P 5 **Les nématodes à galles
*Meloidogynes spp***
 - P 6 > 7 **Réseau ferme Dephy Écophyto:**
Christian Rioussset, maraîcher
à St Rémy-de-Provence
 - P 8 **Le Bulletin de Santé du Végétal**
 - P 9 **Piéger les thrips plus facilement**
 - P 10 **Programme départemental d'aide
aux investissements en AB**
 - P 11 **Annonces · Agenda**



Chers Confrères,

Le Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône m'a fait l'honneur de me nommer Président du Pôle Développement. Je succède donc à Jean-Marc ZAVATTONI et je souhaite le remercier pour l'ensemble du travail accompli durant la dernière mandature.

Le programme que nous souhaitons déployer sur la filière maraîchage lors de cette mandature qui s'ouvre à nous s'articule autour de trois axes :

- **Le développement technique** : comme lors de la dernière mandature, nous affirmons notre attachement au réseau des CETAs. Le développement technique permet de s'adapter au marché et aux demandes des consommateurs. Le pôle de compétences de la FDCETA, le réseau sanitaire végétal, la diffusion d'information via le bulletin TREIZ MARAÏCHAGE, etc. l'ensemble de ces actions ont été mises en place lors de la mandature et servent aujourd'hui de fondation pour le programme technique que nous avons à mener.
- **Le développement économique** : le projet de construction du nouveau MIN de Chateaurenard, l'extension du MIN des Arnavaux, la création de légumeries, les divers signes de qualité en réflexion, tout cela constituera le socle du développement économique de notre filière. La validation de notre plan de relance sous abri permettra aussi de conforter la modernisation des outils de travail au service du développement économique.
- **Le développement de notre communication** : bien faire, c'est notre ambition au quotidien sur nos exploitations ! Mais le faire savoir, c'est aussi important ! Cette mandature sera marquée par le développement du volet communication interne et externe. Les conférences techniques, le bulletin TREIZ'MARAÏCHAGE, servent à vous permettre d'être informés régulièrement de l'actualité de notre filière. Lors de la dernière Assemblée Générale de la fédération de CETA, la décision a été prise de mettre en place un groupe fermé Facebook "TREIZ'MARAÏCHAGE" permettant aux maraîchers inscrits sur ce réseau social d'obtenir une information rapide et synthétique. Néanmoins, nous souhaitons mettre en place des conférences techniques annuelles répondant à VOS interrogations. Une consultation, en amont, sera effectuée afin de collecter vos besoins et de pouvoir vous y répondre lors des conférences. La communication externe doit aussi nous permettre de faire connaître nos pratiques et nos produits à tout un chacun. Le Projet Territoriale Alimentaire sera probablement le vecteur permettant une diffusion large et pertinente. Promouvoir notre agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement, performante et moderne auprès du grand public constitue l'un des engagements que nous avons pris et que nous tenons à honorer !

Le maraîchage du département possède bien des atouts : Une grande diversité de légumes produits, des sols propices sur une grande partie du territoire, une surface en serres élevée, des infrastructures routières importantes, des organisations techniques dynamiques, un climat favorable avec un ensoleillement important, etc.

Forts de ces atouts et de notre volonté collective d'avancer, je formule le vœu que cette nouvelle mandature soit marquée par la réussite de l'ensemble de nos projets !

Éric TESTUD

Élu Chambre d'agriculture
Président du pôle Développement



ACTUALITÉS PHYTOSANITAIRES ET TECHNIQUES

Cet article vous informe des actualités non exhaustives sur les produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mis à jour. **Consulter le site www.ephy.anses.fr.**

ERRATUM

- **VINAIGRE** : l'usage herbicide en maraîchage indiqué dans le bulletin Treiz'Maraîchage n°38 de mars 2019 **est interdit**. Cette autorisation porte uniquement sur les cultures plantes aromatiques, à parfum et médicinales. Voir l'annexe 2 du rapport de la CE SANCO/12896/2014 du 13/12/2018.

FICHES

- **PROTECTION** : les fiches de protection des cultures suivantes ont été mises à jour et sont disponibles auprès de votre conseiller : **Aubergine, Concombre, Courgette, Poivron**.

RETRAITS ET CHANGEMENTS

- **ETONAN / PERTINAN** (phosphonate de potassium) : comme annoncé dans le bulletin Treiz'Maraîchage n°37 de fév. 2019, ces produits voient le retrait des usages suivants : **laitue sous abri et artichaut**. Date de fin d'utilisation : 01/08/2020.

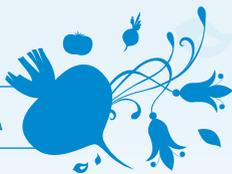
AUTORISATIONS PROVISOIRES

- **CHALLENGE 600** (aclonifen) : produit ayant reçu une autorisation provisoire (AMM) en traitement des parties aériennes pour le désherbage des haricots écossés. Uniquement autorisé sur **fèves fraîches** en plein champ. Date de fin d'autorisation : 03/07/2019.

- **DESOGERME BACTISEM LIQUIDE** (hypochlorite de sodium) : produit ayant reçu une autorisation provisoire (AMM) pour la désinfection de toutes **semences potagères** (cultures légumières). Date de fin d'autorisation : 03/07/2019.

NOUVEAUX PRODUITS ET USAGES

- **JULIETTA** (*Saccharomyces cerevisiae* LAS02) : produit **classé Biocontrôle** et **autorisé en AB**, homologué en traitement des parties aériennes contre pourriture grise et sclérotiniose pour les cultures suivantes sous abri uniquement : **fraisier, poivron** (et **piment**), **tomate** (et **aubergine**). Aussi autorisé en **framboisier** sous abri et plein champ.
- **TEPPEKI** (flonicamid) : produit ayant reçu un usage supplémentaire en traitement des parties aériennes contre puceron pour : le **poivron** (et **piment**) sous abri uniquement ; la **betterave potagère** de plein champ uniquement.
- **VINTEC** (*Trichoderma atroviridae* SC1) : produit **classé Biocontrôle** et **autorisé en AB**, homologué en traitement des parties aériennes contre pourriture grise et sclérotiniose en **tomate** sous abri uniquement.



LES TRICHOGRAMMES

Les espèces parasitoïdes font partie des organismes les plus utilisés en lutte biologique. Les Trichogrammes sont des micro-hyménoptères parasitoïdes oophages (parasite des œufs). Ils sont principalement utilisés pour lutter contre les lépidoptères (chenilles de papillons). Les femelles recherchent dans leur habitat des œufs-hôtes acceptables par prospection antennaire afin d'y pondre leurs œufs.

Les larves parasites se développent en se nourrissant du contenu de l'œuf-hôte. A 25°C il faut entre 9 et 11 jours pour l'émergence des adultes.

En maraîchage, *Trichogramma achaeae* est utilisé en serre chauffée et sous tunnel plastique en complément de *Macrolophus pygmaeus* afin de renforcer la stratégie de protection vis-à-vis de *Tuta absoluta*.

L'efficacité de la protection repose sur le synchronisme entre les premiers vols du ravageur et le premier lâcher de trichogrammes. Les lâchers de trichogrammes se font sous forme de diffuseur, la dose standard est de 100 diffuseurs/ha soit 25 Trichogrammes/m². La distribution doit être homogène et un renouvellement hebdomadaire est conseillé, car les trichogrammes ne s'installent pas dans la culture. La mise en place de pièges à phéromone et des observations régulières de la culture (nombre de mines) permettent d'évaluer le risque. En fonction de celui-ci, différents programmes peuvent être proposés avec une modulation du nombre de diffuseurs

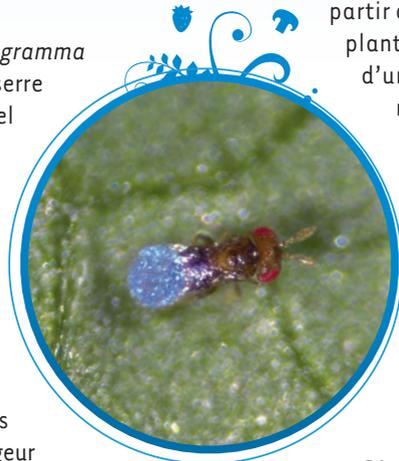
et du nombre de lâchers. Les premiers lâchers sont à effectuer dès l'apparition de premières mines sur feuille. À partir de 2 mines en moyenne par plante et une augmentation d'une semaine à l'autre, il est recommandé de doubler la dose de trichogramme. Plusieurs paramètres influencent l'efficacité agronomique des lâchers de trichogrammes : la densité foliaire, la température (optimale 25°C) et l'hygrométrie (optimum 80%).

D'autres méthodes de protection telles que la confusion sexuelle, les lampes UV, des filets et les BT peuvent compléter la stratégie de protection contre *Tuta absoluta*.

Sabrina Dellarosa - CETA de Berre
ceta.berre@free.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- ▶ Cahier Technique "Stratégies de protection des cultures de tomates sous abri contre *Tuta absoluta*" - TutaPI-2014
- ▶ Brochure "TOMATE SOUS SERRE ET ABRIS : Maîtrise de la protection intégrée" - Yannick TROTTIN-CAUDAL (CTIFL), 2011





LES NÉMATODES À GALLES MELOIDOGYNES SPP

*Les nématodes sont des vers microscopiques. Certaines espèces sont parasites des plantes. Les dégâts les plus courants sont causés par les nématodes à galles du genre *Meloidogyne* qui effectuent tout leur cycle dans les racines, sauf un stade juvénile qui est libre dans le sol. Ils provoquent des galles sur les racines qui pénalisent le développement de la plante, le rendement et la qualité des produits et peuvent entraîner la mort de la plante.*

De nombreuses plantes peuvent les héberger et contribuer à les maintenir dans les parcelles : diverses espèces de légumes mais aussi des plantes adventices.

Il est très difficile de se débarrasser des nématodes lorsqu'une parcelle est infestée. Diverses techniques, essentiellement préventives, dont l'efficacité est variable, peuvent y contribuer.

Plusieurs projets de recherche/développement, labellisés par le GIS PICLeg*, ont porté ces dernières années sur les méthodes alternatives de lutte contre les nématodes à galles en culture maraîchère. **Une synthèse des résultats obtenus a été réalisée dans le cadre du Gis PICLeg et publiée dans le hors série Ctifl-Infos d'octobre 2018 "Les nématodes à galles *Meloidogyne spp*".**

Elle porte sur la biologie de ces nématodes, les dégâts qu'ils peuvent provoquer sur les cultures et les méthodes de lutte alternatives. Cette synthèse d'environ 20 pages est libre d'accès sur le site internet du Ctifl et sur celui du Gis PICLeg :

www.picleg.fr/Publications/Etudes-et-dossiers-thematiques/Hors-Serie-Ctifl-Infos-Les-nematodes-a-galles-Meloidogyne-Spp



Ce document sera complété par des fiches techniques sur les méthodes de protection qui seront disponibles sur le même site : diagnostic racinaire et analyse nématologique, utilisation raisonnée des résistances et rotations, solarisation en culture maraîchère sous abri, prophylaxie, biofumigation, bio désinfection, plantes de coupure. Les trois premières sont déjà publiées.

*GIS PICLeg : Groupement d'Intérêt Scientifique pour la Production Intégrée en Cultures légumières



RÉSEAU FERME DEPHY ÉCOPHYTO

**CHRISTIAN RIOUSSET, MARAÎCHER
À ST-RÉMY-DE-PROVENCE**

**“PROTÉGER MES POIVRONS CONTRE
LES PUCERONS”**

► CONTEXTE

“Je cultive en AB une diversité d’espèces maraîchères sur 1 ha d’abris plastique et 4,5 ha de plein champ. Je suis dans le réseau FERME depuis 2011 dans lequel je travaille principalement les cultures de poivron et de radis. Je cultive le poivron sur environ 4500m², avec la variété Almuden greffée plantée à 2,5 plants/m². Je commercialise ma production en vert et en rouge selon la demande, surtout en circuit long, et en partie pour les paniers marseillais.”

► ANTICIPER

“Mon programme de protection contre les pucerons commence en faisant le bilan de la campagne passée. Avec le conseiller de la Chambre d’agriculture qui m’accompagne dans la démarche du réseau Ferme Dephy, je fais le point sur les réussites et les points à revoir, les coûts des techniques, les nouveautés, et on élabore ensemble une stratégie pour la prochaine campagne. Ça m’aide à m’organiser et à partir d’un bon pied. Par la suite, dès la réception des plants puis en culture, j’observe très régulièrement les plantes pour voir s’il y a des pucerons et intervenir rapidement pour anticiper le développement de foyers. Mon conseiller m’aide à identifier les espèces de pucerons présentes. C’est capital de



— Christian Rioussset à droite (producteur)
et Yassin Makkor à gauche (collaborateur)

le savoir pour choisir les insectes auxiliaires adaptés. Je lâche alors dans toute la culture des insectes parasitoïdes spécifiques (*Aphidius colemani*, *A. ervi* ou *A. matricariae*) à la dose de 2 individus/m² ou plus selon la quantité de pucerons présents, pendant plusieurs semaines.”

► PERSEVERER

“La stratégie s’intensifie surtout de mai à septembre où j’investis du temps. Je continue les lâchers de parasitoïdes et si la pression augmente je réalise en plus des lâchers de prédateurs comme les larves de coccinelles. J’en lâche sur foyer et autour du foyer si besoin, à hauteur de 5 à 10 individus/m². En général, 2 fois dans la saison. A chaque fois ça fonctionne bien et c’est durable. Seulement, cet auxiliaire fait monter la facture... Si la pression est trop importante, je peux intervenir avec un produit de protection sur les foyers mais sans renoncer aux apports d’auxiliaires. J’utilise les auxiliaires depuis le début des années 2000 avec des échecs et des

réussites. Travailler avec des auxiliaires, c'est travailler sur le long terme. Les produits de rattrapage sont nécessaires, mais au fil des années ils passent alors que les auxiliaires restent une base dans les stratégies."



– Momies de pucerons parasités par *Aphidius colemani* –

▶ INVESTIR

"Pour lâcher les auxiliaires en vrac (foies, seaux) je mets environ 4 à 5h / ha. Je lâche le soir, ça rallonge ma journée de travail mais c'est l'occasion de faire plus régulièrement le tour des cultures. La protection contre les pucerons me coûte environ 0,75€/m². Le coût des auxiliaires est important mais il faut pouvoir évaluer leur efficacité et d'abord contrôler leur vitalité à réception sur l'exploitation, ce qui est difficile. Actuellement, la Chambre d'agriculture travaille avec l'APREL et des maraîchers dans le Réseau Auxiliaires pour nous proposer à l'avenir des techniques faciles d'évaluation."

POINT DE VUE DU CONSEILLER

"Les parasitoïdes démarrent la protection, et dès que la plante est assez développée, on intègre des prédateurs : larves de chrysopes, larves de coccinelle. Ces dernières sont les plus efficaces mais leur coût est un frein très fort pour les producteurs. Cette stratégie fonctionne plutôt bien, sauf si elle est gênée par les fourmis. En effet, elles protègent les pucerons de leurs ennemis (les auxiliaires) et mettent en échec la stratégie. Sur cette exploitation, c'est le cas sur certaines parcelles où elles créent de grandes fourmilières sous le paillage. Nous essayons depuis 2 ans des techniques pour limiter leur impact.

Par ailleurs, en automne 2015 et 2016 nous avons semé au bord des parcelles des bandes d'orge infestées de pucerons des céréales pour permettre le maintien des auxiliaires sur l'exploitation pendant l'hiver et jusqu'à la plantation des poivrons. Mais, cela n'a pas fonctionné car ces pucerons des céréales se sont peu développés pendant l'hiver et des prédateurs les ont consommés, notamment des araignées. Les essais se poursuivent."



Contact : Laurent Camoin, ingénieur-conseil maraîchage - l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.

LE BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

Ce bulletin est rédigé depuis 2011 dans le but de fournir tous les 15 jours une synthèse de l'état sanitaire des cultures au niveau régional, mais aussi d'alerter sur l'arrivée de nouveaux organismes nuisibles sur le territoire. Cette synthèse concerne plusieurs filières dont le maraîchage.

- Pour la tomate, l'aubergine, la fraise, le melon, la courgette et la salade, le bulletin fournit des éléments pour gérer les bioagresseurs en favorisant la prophylaxie et les méthodes alternatives.
- En détaillant, en plus des observations sur l'exploitation, un niveau de risque, des informations sur la biologie du bioagresseur ainsi que des méthodes alternatives, le bulletin permet d'anticiper et de gérer l'arrivée ou le potentiel de présence des ravageurs et maladies.

Tomate sous abri

Aleurodes

Observations

Les aleurodes *Trialeurodes vaporariorum* sont en augmentation dans la parcelle la plus précoce, malgré une présence importante de *Macrosiphus* (15 plantes). Les adultes sont observés sur toutes les plantes avec un effectif moyen de 10 individus. Les larves sont maintenant présentes sur 50% des plantes. La pression est jugée moyenne dans cette parcelle. Régulière avec le *Macrosiphus* tend à être moins confortable.

Dans le reste du réseau, 1 seule parcelle hors-sol signale l'aleurode avec une légère augmentation. En passe de 10 à 40% des plantes présentant des adultes et de 20 à 60% des plantes présentant des larves. Ici aussi, la pression par *Macrosiphus* est en place.

Développement des auxiliaires de PBI

Les *Macrosiphus* sont maintenant bien installés dans les cultures hors-sol (10 à 20 individus/plante). Dans les cultures en sol plus récentes, les *Macrosiphus* ont été lâchés en paillière et ne sont pas encore bien développés (population faible à moyenne). Dans une parcelle, de nombreux *Dicyphus* (punaises mrides endémiques) sont observés sur de la morelle. Elles complètent l'action de prédation des *Macrosiphus*. A ne pas confondre avec les *Neoseiulus*.

Les punaises mrides *zygènes*, présentes en culture de tomate :



Macrosiphus, lâché dans la culture



Dicyphus, présent naturellement



Neoseiulus, présent naturellement en grand nombre et nuisible à la tomate

Gestion du risque

La rapidité de détection et de localisation des premiers individus permettra de limiter l'infestation sur l'ensemble de la culture. En début de culture, la surveillance est donc essentielle, le temps que la PBI se mette en place.

En cas de canicule dans la serre, il est recommandé de réaliser des interventions localisées sur les foyers identifiés en tenant compte de l'installation des *Macrosiphus* :

- Renforcer localement les panneaux engués pour piéger les adultes
- Ebruitage en cas de présence de larves
- Lâcher complémentaire de larves de *Macrosiphus pygmaeus* sur les foyers
- Lâcher de parasitoïdes (*Encarsia formosa*, *Eretmocerus eremicus*) généralisés pour une action larvicide
- Application de champignon entomopathogène généralisé (action larvicide)
- Application de substances asséchantes en tête de plantes sur adultes

Les stratégies de protection sont détaillées dans la fiche phytosanitaire sur le site de TAPREL www.aprel.fr

BSV n° 7 du 05/04/19 - reproduction seulement dans son intégralité - reproduction partielle interdite

- En 2019, le bulletin évolue pour devenir plus facile à parcourir en adoptant un format numérique où le lecteur peut se rendre d'un simple clic à l'information qui l'intéresse (ravageur, maladie, culture). L'analyse de risque est plus structurée et la gestion du risque est développée.
- **Pour vous abonner au bulletin, rendez-vous à l'adresse suivante : www.bsv-paca.fr**





PIÉGER LES THRIPS PLUS FACILEMENT

► CONTEXTE

Depuis 2012, la Chambre d'agriculture avec l'APREL réalise des essais en protection intégrée de l'aubergine sous abri. En 2018, nous avons testé l'efficacité sur thrips de l'attractif commercialisé actuellement sous le nom de Lurem-TR.

► DISPOSITIF



Panneau chromatique englué bleu avec attractif à thrips Lurem-TR.

L'essai a eu lieu dans deux tunnels conduits en protection intégrée avec *Amblyseius swirskii*. Des panneaux bleus ont été mis tous les 100 m². Puis, les diffuseurs ont été mis sur un panneau sur deux.

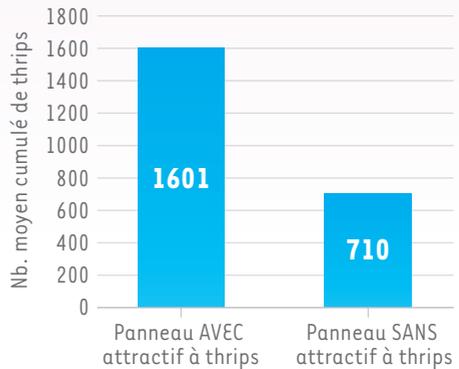
Les observations ont duré de début mai à fin juin 2018. Les attractifs ont été renouvelés une fois au 30 mai.

► RÉSULTATS

Sur la période de piégeage, la population de thrips est très faible sur la culture d'aubergine : il y a une augmentation au 30 mai à moins de 4 thrips/feuille, puis elle chute au 13 juin à moins de 1 thrips / feuille. Il n'y a presque pas de thrips sur la culture.

Le graphique (*ci-contre*) montre qu'en moyenne, sur une période de 8 semaines, les panneaux bleus sans attractif piègent beaucoup de thrips, et ceux avec l'attractif en piègent deux fois plus.

Graphique 2 : Cumuls des effectifs moyens de thrips par face de panneau sur une période totale de 8 semaines



► COÛTS ET STRATÉGIES

Sur une période de 6 semaines (efficacité de l'attractif), le coût des panneaux et de l'attractif revient à 10 cts € / m² (hors main d'œuvre). Autrement dit, pour 15 kg d'aubergines récoltées, ce coût est de 0,7 cts € / kg d'aubergines.

Dans un contexte à thrips difficile, il serait intéressant de pouvoir mettre en place un piégeage avec des panneaux bleus englués avec attractif de type Lurem-TR. Cette pratique pourrait aussi facilement s'envisager en culture où les thrips occasionnent de fortes pertes : culture de **tomate à historique TSWV** et en culture de **fraise en secteur à forte pression**.

Article réalisé d'après le compte-rendu d'essai APREL n°18-068.

Contact : Laurent Camoin, ingénieur-conseil maraîchage,
l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr



PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB)

En 2016, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (CD13) a mis en place une aide aux investissements pour les exploitations en AB ou en conversion. À ce jour, ont été financés plus de 150 projets avec 1 000 000 € de subventions attribuées. Fort de ce succès, le CD13 maintient ce dispositif en 2019 avec une nouvelle enveloppe de 300 000 €.

Cette aide vise à améliorer la viabilité et la pérennité économique des exploitations en AB en soutenant les investissements répondant aux enjeux de :

▶ LA PRODUCTION

- La gestion des adventices
- La gestion de la fertilisation
- La gestion des maladies ou ravageurs
- L'augmentation de la capacité de traction

▶ LA VALORISATION, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS

- l'aménagement de points de vente à la ferme
- les équipements appropriés de conditionnement et de transports des produits
- les équipements spécifiques pour la transformation des produits à la ferme

- ▶ **ELIGIBILITÉ DES DEMANDEURS** : Les agriculteurs à titre principal ou secondaire sont éligibles à condition qu'ils aient au moins 30 % de la surface engagée en bio ou en conversion pour laquelle l'investissement est réalisé. Les demandeurs s'engagent à conserver le matériel pendant 5 ans et leur activité biologique pendant 3 ans.



- ▶ **MONTANTS ET TAUX DE SUBVENTION** : Le montant de l'aide par exploitation est d'un maximum de 40 % du plafond d'investissements éligibles fixé à 50 000 € HT, soit 20 000 € HT d'aide maximum.

- ▶ **CALENDRIER** : Deux comités techniques instruisent les demandes chaque année : mi-mai et fin-septembre. Si vous envisagez des investissements, effectuer votre demande sans attendre. Demandez-nous la liste des matériels éligibles et le dossier à remplir.

CONTACTS

- ▶ **Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône** - François MARTIN - 04 42 23 86 26
f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr
- ▶ **Conseil Départemental 13**
Emilie PERROT-NAUBRON - 04 13 31 22 75

AGENDA

- **MARDI 4 JUIN MATIN :**
visite de l'essai variétal tomate hors sol,
Berre (13).
Contact : Claire Goillon, goillon@aprel.fr
- **MARDI 25 JUIN MATIN :**
visite des essais variétaux tomate en sol,
St Martin de Crau, Châteaurenard,
St Andiol (13).
Contact : Claire Goillon, goillon@aprel.fr
- **MARDI 16 JUILLET MATIN :**
visite des essais variétaux courgette de
plein champ, Rognonas (13).
*Contact : Aurélie Rousselin,
rousselin@aprel.fr*

- **JEUDI 18 JUILLET APRÈS-MIDI :**
visite de l'essai de protection par
confusion contre Tuta, Berre (13).
Contact : Anthony Ginez, ginez@aprel.fr

ANNONCES

- **Recherche 100 caisses FL (60/40/20)**
d'occasion pour le GRAB
Tél. 06 68 99 24 47

INFOS PRATIQUES TREIZ'MARAÎCHAGE

Ce bulletin technique est réalisé par l'équipe des conseillers maraîchage de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec les Ceta Maraîchers 13 et l'Aprèl. Il est envoyé aux maraîchers du département des Bouches-du-Rhône par voie postale. Pour toute remarque, contactez-nous.

☎ Pour déposer vos annonces, contactez le 04 42 23 86 37

Chambre d'agriculture 13

Maison des Agriculteurs
22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23
04 42 23 81 06

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.paca.chambres-agriculture.fr

APREL

Route de Mollégès RD 31
13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 39 47

aprel@aprel.fr

FDCETAM 13

22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 86 57

a.terrentroy@bouches-du-rhone.chambagri.fr

METTRE UN PEU
de blé
DE COTÉ
ME PERMETTRA
d'en faire
POUSSER

NOUVEAU : LIVRET PROJET AGRI

Pour 1 € de Droits générés par les intérêts de votre épargne, ce sont 100 € de crédit à un taux préférentiel pour votre installation.

Dans les conditions et selon les limites indiquées au contrat Compte Sur Livret (CSL) PROJET AGRICOLE. Offre réservée aux personnes physiques. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de prêt par votre Caisse régionale.

ca-alpesprovence.fr

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 25, Chemin des Trois Cyrprés, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231.



ALPES PROVENCE